

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-019

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE TRENTE JANVIER à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : DÉMISSION DE FAIT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT ET RENOUVELLEMENT DE LA CAO

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Lionel RIQUELME
Magali VINCENT à Jean-François PLANES
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Frédéric FIORE
Nicole VACCA à Yves PARENT

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëlle REBEC

=====

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à la démission de Monsieur Bernard PEZERY de la Liste « Le Choix du Pradet » reçue en mairie le 19 Décembre 2016, son siège est laissé vacant au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Dans le respect des dispositions légales et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est pris acte que la liste « Le Choix du Pradet » issue des élections municipales de 2014 ne dispose plus de membre suppléant au sein de cette commission

dans la mesure où le seul constat de l'épuisement de personnes disponibles au sein des membres désignés suppléants, n'entraîne pas de nouvelle élection.

➤ M. Yves PARENT seul membre restant de la CAO représentant la liste d'opposition « Le Choix du Pradet » présente à M. Le Maire et au Conseil Municipal sa démission de la CAO. Le Maire prend acte de cette démission et de l'impossibilité dès lors de pourvoir au siège vacant. Avec l'accord des membres du Conseil Municipal il est procédé à une nouvelle élection des membres de la CAO conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et 1411-5 du CGCT.

➤ Appel à la déclaration de candidature

- Les membres de la majorité municipale issus de la liste « Ensemble pour le Pradet » lors des élections de 2014 déclarent déposer une liste sous le nouvel intitulé « Majorité municipale ».

- Liste « Majorité municipale » :

- Membres Titulaires :

Lionel RIQUELME
Christian GARNIER
Jean-Michel PEYRATOUT
Pascal CAMPENS
Denis CHAMBI

- Membres Suppléants

Valérie RIALLAND
Jean-Claude VEGA
Dominique ROLLAND
Josiane SICCARDI
Paul MOUROT

- Les membres présents de l'opposition municipale issus de la liste « Le Choix du Pradet » déclare déposer une liste sous un nouvel intitulé « Un Pradet pour tous »

-Liste « Un Pradet pour tous » :

- Membres Titulaires :

Yves PARENT
Marie-Paule DELAROCQUE
Frédéric FIORE
Jennifer DELI
Nicole VACCA

- Membre Suppléant :

Emmanuelle NIGRELLI

- Liste « Le Pradet Bleu Marine » :

Geneviève DROMSON

➤ Désignation des 2 assesseurs : Marie-Paule DELAROCQUE et Geneviève DROMSON

➤ A l'issu des vote :

32 émargements
32 bulletins trouvés dans l'urne

➤ A l'issu du dépouillement opéré par les 2 assesseurs, ont obtenu :

- Liste Majorité municipale : 25 voix
- Liste « Un Pradet pour tous » : 6 voix
- Liste « Le Pradet Bleu Marine » : 1 voix
- Bulletin blanc ou nuls : 0

CALCUL DE LA REPARTITION DES SIEGES
A LA PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

- Liste « MAJORITE MUNICIPALE »	: $\frac{5 \times 25}{32} = 3,90$	<u>quatre membres</u>
- Liste « UN PRADET POUR TOUS »	: $\frac{5 \times 6}{32} = 0,93$	<u>un membre</u>
- Liste « LE PRADET BLEU MARINE »	: $\frac{5 \times 1}{32} = 0,15$	<u>pas d'élus</u>

Soit 4 titulaires et 4 suppléants pour la liste « Majorité municipale », et 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste « Un Pradet pour tous », la liste « Le Pradet Bleu Marine » n'obtient pas de siège.

SONT PROCLAMES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET
JURY DE CONCOURS :

M. Hervé STASSINOS, Maire, Président

TITULAIRES

- Liste « Majorité municipale » :
Lionel RIQUELME
Christian GARNIER
Jean-Michel PEYRATOUT
Pascal CAMPENS

- Liste « Un Pradet pour tous » :
Yves PARENT

SUPPLEANTS

- Liste « Majorité municipale » :
Denis CHAMBI
Valérie RIALLAND
Jean-Claude VEGA
Dominique ROLLAND

- Liste « Un Pradet pour tous » :
Marie-Paule DELAROCQUE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

